



Défi Sobriété -10% d'eau des collectivités

Fiche action 1 - Faire le bilan des consommations

des bâtiments et usages de l'eau et définir un plan d'action

PRÉAMBULE

Faire un **état des lieux des consommations** d'eau des bâtiments publics et des usages de l'eau de la collectivité est un préalable à toute démarche d'économie d'eau.

Il permet de **comprendre** les consommations d'eau pour **identifier** les postes les plus consommateurs et les consommations anormales où il faut agir en priorité.

La collectivité peut ainsi **se fixer des objectifs chiffrés** et un **plan d'action** en adéquation avec la réalité de son patrimoine.

Cet état des lieux doit permettre **d'engager une démarche de suivi pérenne** qui doit impliquer l'ensemble du personnel de la collectivité.

1. Les services publics consommateurs d'eau

La plupart des services publics consomment de l'eau mais cette consommation aura une finalité différente selon les services publics, impactant donc les possibilités liées aux économies d'eau réalisables.

L'eau est nécessaire au fonctionnement du service public :

- Service public d'eau et d'assainissement
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et défense extérieur : municipalités – gestion des points d'eau pour alimenter les pompiers
- Unité de production d'énergies renouvelables : Réseaux de chaleur et de froid, méthanisation, barrage hydraulique, etc.
- Espaces verts et propreté : arrosage des espaces verts, parcs et jardins publics, entretien de la voirie publique, nettoyage des marchés
- Équipements publics : toilettes publiques, fontaine publique
- Équipements sportifs : piscines, etc.

L'eau est nécessaire pour l'entretien des infrastructures/ équipements :

- Service public de gestion des déchets : nettoyage des camions, opération de nettoyage dans les centres de tri
- Transports en commun
- Cimetière et sites funéraires
- Abattoirs publics
- Tourisme : entretien des sentiers de randonnées pédestres, équestres et cyclotouristiques
- Équipements sportifs : gymnases, etc.

L'eau est nécessaire pour les usages assimilés domestiques :

- Bâtiments administratifs
- Bâtiments scolaires
- Hôpitaux publics, maisons de retraite et maisons départementales des personnes handicapées
- Équipements ouverts au public
- Services de restauration
- Politiques culturelles : festival, évènements culturels
- Tourisme : campings municipaux, aires d'accueil

2. Quelles étapes pour réaliser un état des lieux des consommations des bâtiments et usages publics

Faire un état des lieux consiste à avoir une vue d'ensemble de la consommation de son patrimoine de sa collectivité. Pour se faire il y a plusieurs étapes à suivre :

1. **identifier et cartographier les bâtiments, services et usages consommateurs d'eau** ainsi que les dispositifs de relève des consommations d'eau associés.
2. **installer des compteurs d'eau pour chaque bâtiment et service public de l'eau** lorsque certains compteurs sont associés à plusieurs usages. Cela donne une vision plus claire de sa consommation d'eau et permet de détecter plus rapidement les consommations anormales.
3. **Élaborer des fiches par compteurs** qui permettent de les localiser, noter les usages de l'eau et suivre les relevés.
4. **rassembler ensuite les données de consommations liées à ce patrimoine pour mieux connaître sa consommation.** Ces données peuvent être obtenues à partir de factures d'eau ou par des relevés de compteurs réguliers, sur place. Une année de consommation n'étant pas forcément représentative, il est conseillé dans la mesure du possible de collecter des données plusieurs années. Cela permet également de voir les tendances de consommations à la hausse ou à la baisse pour un usage et de détecter des consommations anormales.



Un outil en ligne pour renseigner ces données de consommation est mis à disposition des collectivités participantes au défi sobriété -10% d'eau des collectivités à partir du mois de janvier 2024. Dans le cadre du défi, nous conseillons de revenir 3 ans en arrière dans la mesure du possible.

5. **compléter ces analyses par un audit de bâtiments/usages** pour avoir une meilleure compréhension de la consommation d'eau qui y est associée, de donner une idée de l'état du matériel, de comprendre l'ensemble des usages et usagers de l'eau et des pratiques économes ou non qui existent sur le bâtiment. Si certains guides peuvent conseiller de réaliser un audit sur l'ensemble des bâtiments, cela n'est pas toujours possible de le faire pour la collectivité. Il s'agira alors de sélectionner un échantillon de bâtiments et usages prioritaires : les plus consommateurs ou qui témoignent d'une augmentation inexplicable des consommations.

L'ensemble du personnel doit être informé et impliqué de la démarche de sobriété engagée par la collectivité. L'état des lieux ne peut se faire sans la contribution de tous les services usagers de l'eau et responsables des bâtiments. C'est l'objet de la **Fiche action 2 – Mobiliser le personnel territorial et s'assurer de la mise en place d'équipement de mesures des consommations d'eau fiables et précis.**

Retours d'expérience

La ville de Mérignac a entrepris de réaliser un état des lieux et un suivi de ses consommations d'eau pour répondre à son objectif de réduction des consommations d'eau de ses bâtiments et usages publics.

Une première détection d'anomalie a été faite sur la base de factures d'eau. L'historique a permis de détecter des surconsommations importantes sur certains sites de la collectivité.

Un suivi pérenne a ensuite été mis en place grâce à un relevé mensuel des compteurs qui a été possible en impliquant toute une équipe projet (gestionnaire de bâtiments, différents services publics, un élu référent et un économiste de flux). Ce travail est essentiel pour repérer et agir rapidement sur les fuites qui doit être une priorité d'action pour la collectivité. (Cf Fiche action 3 - Chasser les fuites en localisant et réparant rapidement les fuites avant et après compteur du patrimoine public et des services publics)

Des actions de réduction des consommations d'eau ont ensuite pu être lancées notamment via l'installation de matériel hydroéconome.

Source : [Économiser l'eau dans les espaces verts et les bâtiments communaux à Mérignac](#), CEREMA, 2019.

3. Élaborer un plan d'actions efficace

Sur la base de l'état des lieux réalisé il s'agit ensuite de définir les actions prioritaires en s'aidant de plusieurs méthodes :

- Analyser des tendances de consommations sur plusieurs mois ou années : une consommation à la hausse inexplicite peut signifier la présence d'une fuite
- Localiser les points noirs de la consommation : les bâtiments et usages les plus consommateurs sur l'ensemble du patrimoine
- Utiliser les ratios de consommations : Il existe des ratios dans la littérature qui peuvent aider à situer la consommation de son bâtiment ou usage. Toutefois ces derniers ne sont pas toujours pertinents et il peut être plus efficace d'élaborer ses propres ratios de consommation sur son patrimoine.
- Identifier les grands types d'usages et de bâtiments les plus consommateurs
- Identifier les sites les plus fréquentés avec un potentiel de communication vers la population important pour engager une dynamique avec l'ensemble des usagers



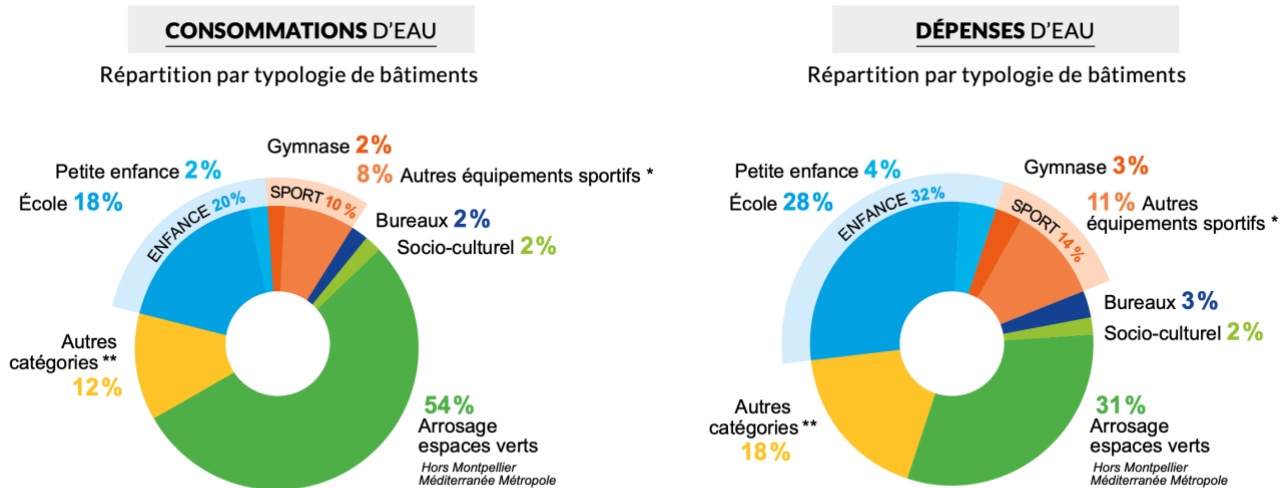
L'outil de suivi des consommations d'eau proposé par AMORCE permettra d'identifier les priorités d'actions sur la base des analyses ci-dessus.

Il est également essentiel de **se fixer des objectifs de réduction des consommations d'eau** pour motiver les équipes et mesurer les progrès réalisés par rapport à cet objectif.

Ce plan d'action doit en tout état de cause prévoir une méthodologie pour assurer un suivi pérenne des consommations d'eau grâce à un relevé manuel régulier de compteurs ou idéalement avec un système de télérelevé. Cela impliquera nécessairement plusieurs agents pour assurer l'animation, le suivi des relevés. Mais cela permet d'agir dans la durée pour réduire son impact sur la ressource.

Retours d'expérience

L'ALEC Montpellier Métropole a entrepris une étude des consommations de 26 communes sur l'année 2016 en groupant les consommations selon la typologie de bâtiments. Dans le cas où les données de consommations de 2016 n'étaient pas exploitables, les données d'une année proche ont été utilisées. Les dépenses d'eau ont également été investiguées, avec un prix moyen de l'eau différent selon la typologie consommatrice. Ce prix moyen était de 3,2€/m³ pour les bâtiments contre 1,2€/m³ pour les espaces verts. Les conclusions sont les suivantes.



* Vestiaires, arènes, boulodromes / ** Toutes catégories présentant trop peu de données pour être exploitées individuellement

Dans ce cas, les écoles et crèches ont été identifiées comme principal poste de dépense en eau au sein de la collectivité. Avec les équipements sportifs et l'arrosage des espaces verts, elles constituent les trois grands pôles sur lesquels des actions sont prioritaires.

Pour en savoir plus consulter le [document de l'étude](#).

Pour aller plus loin

Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau



Réalisation

AMORCE, Pôle Eau, Claire Forite

Pour aller plus loin

- [EAT 13 – Réaliser un état des lieux des consommations d'eau dans les bâtiments publics – Note méthodologique](#), AMORCE 2023
- [EAT 06 - 2 – Économies d'eau dans le patrimoine des collectivités et services publics](#), AMORCE 2020
- [Guide des économies d'eau, Bâtiments et espaces publics](#), EPTB Vienne, 2018
- [Économies d'eau dans les communes Morbihanaises](#), Conseil Général du Morbihan, 2010
- [Guide pratique pour l'optimisation de la consommation en eau dans les collectivités territoriales](#), Fiches outils, Conseil Général de la Gironde, 2007

En partenariat avec



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ
DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*